



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 décembre 2023

PRÉSENTS : MARTIN Michel, BROUXEL Maurice, OUVRARD Édouard, ROBERT Séverine, FRADIN Joëlle, BENOIT Jessica

POUVOIRS : BOCQUET Philippe (pouvoir à BROUXEL Maurice), MAUDIEU Nadège (ROBERT Séverine), LODA Florence (FRADIN Joëlle)

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Joëlle

Début de la séance : 14H30.

- 1- Désignation du secrétaire de séance : Mme FRADIN Joëlle
- 2- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal qui a eu lieu le 17 octobre 2023.
- 3- M Le Maire informe les membres du conseil de travaux faits, en cours et qui restent à réaliser des logements Rue du Verger. Il leur indique également le montant total des travaux.
Les membres du conseil suggèrent de faire réaliser un diagnostic énergétique en vue d'effectuer des travaux d'isolation extérieur. Ils décident que les ouvertures qui donne sur le terrain voisin soient floutées ou condamnées.
- 4 – Décisions modificatives :

DM N°9 : crédit à inscrire au chapitre 64, votée à l'unanimité
DM N°10 : crédit à inscrire au chapitre 65, votée à l'unanimité
DM N°11 : crédit à inscrire au chapitre 62, votée à l'unanimité
DM N°12 : crédit à inscrire au chapitre 77, votée à l'unanimité
- 5- Projet maison de la santé :

M Le Maire ainsi que le 1^{er} et 2^{ème} adjoint font le retour de leur réunion avec l'architecte qui propose des plans concernant l'extérieur de la future maison de santé. M Le Maire fait lecture de la brochure contenant les plans. Concernant les garde-corps les membres du conseil votent à l'unanimité qu'ils soient en matière, fer thermolaqué car cela demande aucun entretien et plus sûr dans le temps.
Concernant l'enduit de la maison : les membres du conseil votent à l'unanimité qu'il soit refait sur toutes les façades de la maison et de son annexe.
- 6- M Le Maire fait part aux membres de conseil de l'avancée de la création du budget annexe : pôle santé. Numéro INSEE enregistré ainsi que le budget primitif, en préfecture et en trésorerie. Par conséquent, il leur demande de signer la page de signature du budget primitif pour finaliser la création.
- 7- Des demandes de restaurateurs sont parvenues en mairie, notamment concernant le tarif de la salle polyvalente car ils aimeraient la louer pour y organiser des repas, comme par exemple pour le nouvel an. Il n'y a pas de tarif spécifique en vigueur pour les restaurant et traiteur.



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

M le Maire demande l'avis du conseil. Ils décident d'appliquer 10 % au tarif demandé aux particuliers. Par conséquent le tarif de la location de la salle polyvalente pour les restaurateurs et traiteurs sera de 330 € le week-end pour ceux de la commune et de 385 € pour ceux extérieur à la commune. Vote à l'unanimité du conseil municipal.

8- Le CDG (Centre de Gestion) propose le renouvellement de la convention prestation paye. Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement.

9- Projet RIR (Résidence intergénérationnelle Rurale)

M Le Maire fait lecture et explication de la brochure de l'entreprise RIR qui propose d'implanter un projet de résidences intergénérationnelles sur la commune. Les membres du conseil municipal sont intéressés par ce projet et y voit un intérêt certain pour la commune. Les membres du conseil sont d'accord sur le principe. Ils discutent du prix de vente d'une partie du terrain communale Bertho. L'entreprise RIR souhaite acquérir 3.000 M2.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le prix de vente à 5 € le M2.

M Le Maire fera la proposition à l'un des gérants de l'entreprise.

10- Questions et information diverses :

- La machine à pain : l'électricien est dans l'attente du Consuel afin que la machine soit mise en service.
- La lagune : manque d'eau, environ 32 cm. Un constat d'incident a été transmis à Mme Béret du SATESE et à M GOULVEN de la DDTM. Réunion de chantier jeudi 7/12/23.
- Bulletin municipal : en cours de conception. L'impression se fera le 20/12/23 afin qu'il soit distribué avant les fêtes de fin d'année.

M Le Maire lève la séance à 16 heures 30.